

Supplément au Règlement général des examens du TÜV SÜD Examination Institute Conditions spécifiques pour les examens relatifs à HERMES

1 Domaine d'application

Les suppléments suivants au Règlement général des examens du TÜV SÜD Examination Institute s'appliquent à tous les examens relatifs à HERMES et réalisés par le TÜV SÜD Examination Institute.

2 Procédure d'examen et évaluation

(1) Procédure:

Les épreuves écrites consistent en des questions relatives aux thèmes pertinents et basées sur les objectifs didactiques de l'examen. À cet effet, il existe deux procédures distinctes:

a. Questions à choix unique: Plusieurs options de réponse sont disponibles par question. Une seule réponse est correcte (choix unique), par conséquent une seule réponse doit être cochée. L'évaluation est basée sur un système de points. Chaque bonne réponse rapporte un point, une réponse fautive ou une absence de réponse (absence de coche) vaut zéro point.

b. Questions à choix multiples: Plusieurs options de réponse sont disponibles par question. Une ou plusieurs réponses peuvent être correctes (questions à choix multiples complexes). L'évaluation est basée sur un système de points. Chaque bonne réponse rapporte un point, chaque réponse fautive enlève un point. Une absence de réponse (absence de coche) vaut zéro point. La notation la plus faible au sein d'une question est zéro point.

(2) **Durée:** La durée des examens respectifs est indiquée dans le tableau présenté au point 5.

(3) **Nombre de questions d'examen:** Le nombre de questions pour chaque examen est indiqué dans le tableau présenté au point 5.

(4) **Matériel autorisé:** Soit aucun document n'est autorisé («examen Closed Book») ou alors le manuel de référence HERMES avec aperçu des scénarios peut être utilisé. Le tableau présenté au point 5 indique s'il s'agit d'un examen «Closed Book» ou «Open Book».

Pour le reste, le paragraphe 9 du Règlement général des examens du TÜV SÜD Examination Institute s'applique.

(5) **Seuil de réussite:** Pour réussir l'examen, un pourcentage défini du maximum de points réalisables est requis. Il est indiqué pour chaque partie d'examen dans le tableau présenté au point 5.

(6) En cas de réussite à l'examen, le candidat obtient un certificat. En cas d'échec, il recevra un certificat de participation à l'examen.

(7) **Candidats à besoins spécifiques:** Les candidats présentant des besoins ou des restrictions spécifiques doivent en informer l'examineur avant le début de l'examen. Il incombe à l'examineur de décider si des mesures doivent être prises et, le cas échéant, de les déterminer. Cette décision doit être documentée par l'examineur. Il n'existe aucun droit général à la mise en œuvre d'une mesure spécifique en faveur d'un candidat.

3 Divers

Les dispositions des présentes conditions particulières prévalent sur les dispositions du Règlement général des examens du TÜV SÜD Examination Institute. Pour le reste, les dispositions du Règlement général des examens du TÜV SÜD Examination Institute restent en vigueur. De plus amples informations sur l'examen sont disponibles sur le site Web de l'Examination Institute.

4 Répétition de l'examen

(1) L'examen peut être répété deux fois au maximum.

(2) L'examen doit être répété dans un délai d'un an, en fonction des dates disponibles.

5 Aperçu des examens

Examen	Procédure	Durée de l'examen [min]	Nombre de questions d'examen	Seuil de réussite	Matériel autorisé
HERMES Foundation	Épreuve écrite, questions à choix unique; DE/FR/IT/EN	60	40	60%	Closed Book, Dictionnaire en version papier
HERMES Advanced	Partie 1: épreuve écrite, questions à choix multiples; DE/FR/IT/EN	60	30	60%	Closed Book, Dictionnaire en version papier
	Partie 2: épreuve écrite, questions à choix multiples; DE/FR/IT/EN	60	15	60%	Manuel de référence, aperçu des scénarios, Dictionnaire en version papier